

Konrad Adenauer, Mémoires

Légende: Le 8 mai 1950, Robert Mischlich, proche collaborateur de Robert Schuman, remet à Konrad Adenauer une lettre dans laquelle Schuman informe secrètement le chancelier allemand du projet de mise en commun du charbon et de l'acier européens. Dans ses Mémoires, l'ancien chancelier allemand se souvient.

Source: ADENAUER, Konrad. Mémoires, 1945-1953. Volume I. Paris: Hachette, 1965. 597 p. p. 327-328.

Copyright: (c) Konrad-Adenauer-Stiftung e. V

URL: http://www.cvce.eu/obj/konrad_adenauer_memoires-fr-7597c022-41a9-4ba9-a695-cd9b91a2d651.html

Date de dernière mise à jour: 24/11/2015



Konrad Adenauer, *Mémoires*

[...]

Le matin, j'ignorais encore que la journée allait apporter la nouvelle d'un tournant décisif dans l'évolution de l'Europe.

Alors que le conseil de cabinet était en plein travail, on annonça qu'un envoyé du ministre français des Affaires étrangères avait une communication urgente à faire. Le directeur de mon cabinet, Blankenhorn, le reçut : il apportait deux lettres de Schuman qui m'étaient adressées, dont le contenu avait un caractère d'urgence extrême et qui devaient m'être remises sans délai. L'envoyé français, dont je ne connais pas le nom, indiqua à Blankenhorn que le Conseil des ministres siégeait à Paris au même instant et délibérait sur le contenu des lettres. Le ministre des Affaires étrangères me serait très reconnaissant de bien vouloir lui faire connaître immédiatement ma position à ce sujet.

Blankenhorn m'apporta les lettres dans la salle du Conseil. L'une, écrite à la main, était une communication personnelle de Robert Schuman. L'autre, de caractère officiel, accompagnait un mémorandum contenant le projet qui allait être par la suite désigné sous le nom de plan Schuman.

La pièce maîtresse en était la création d'une haute autorité conjointe, d'une communauté franco-allemande du charbon et de l'acier ouverte aux autres pays européens. Schuman exposait que la formation de cet organisme constituerait une première étape vers celle d'une fédération d'Etats européens et conduirait à l'édification de bases communes pour la reconstruction de l'économie ainsi qu'à une transformation du développement de ces pays. Par la mise en commun des productions fondamentales du charbon et de l'acier, ainsi que par l'institution d'une autorité dont les décisions auraient force de loi pour la France, l'Allemagne et les autres pays participants, la mise en oeuvre de ce projet poserait les premières assises solides de cette fédération européenne indispensable au maintien de la paix.

Dans la lettre personnelle qu'il m'adressait, Schuman m'indiquait que le but de sa proposition n'était pas économique, mais éminemment politique. La crainte persistait en France d'être à nouveau attaqué par l'Allemagne quand celle-ci se serait relevée, et il était concevable que semblables idées eussent cours aussi en Allemagne. Tout réarmement se traduirait d'abord par une élévation de la production du charbon, du fer et de l'acier. Si l'on créait une organisation telle qu'il l'envisageait, qui permît aux deux pays participants de déceler les premiers signes d'une telle évolution, cette nouvelle possibilité amènerait en France un immense apaisement dans les esprits. Le plan correspondait absolument à la conception que j'avais depuis si longtemps d'une harmonisation des industries-clefs européennes et je répondis sans délai à Schuman que j'approuvais de tout coeur sa proposition.

[...]